



COMPTE RENDU REUNION INTERREGIONALE PACA LANGUEDOC- ROUSSILLON du 15 septembre 2011 CH du Pays d'Aix-en-Provence

Daniel DESBRUN (secrétaire régional Languedoc-Roussillon) et Hervé DANY (secrétaire régional PACA) ouvrent la séance en remerciant le CH d'Aix et en particulier son directeur Joël BOUFFIES d'avoir bien voulu mettre à disposition ces locaux. Ils sont heureux de la présence de notre Président Philippe BLUA accompagné de Catherine LATGER Vice-Présidente, de Christine KHANI et de Jérôme LARTIGAU permanents.

Devant plus de 50 personnes, Philippe BLUA fait un vaste tour d'actualité :

Depuis juillet 2011 il y a une amorce de dégel des négociations, grâce semble-t-il à la forte interpellation des pouvoirs publics par le SMPS en particulier lors du congrès de Strasbourg. Ces avancées ont été rendues possible incontestablement par le soutien réfléchi du SMPS à la loi HPST.

La PFR (Prime de Fonctions et de Résultat)

Les négociations sont plus avancées pour les DH, mais elle sera transposable aux autres corps comme les DS, les CSS et les CS. D'emblée elle devrait représenter un bonus de 15% à 25% par rapport au système actuel pour tous les collègues. Les plafonds ne seront pas théoriques. Il y aura un effet cliquet à la hausse comme à la baisse mais cette dernière sera contingentée et toute diminution devra faire l'objet d'un rapport motivé, susceptible de recours. Les cas particuliers des détachés et des couples ne sont pas réglés. La répartition entre les parts F et R sera de 50% 50% en emploi fonctionnel et de 60% 40% en HC et CN. En F la cotation ira de 1 à 6 avec un plafond de 3 si logé ou bénéficiaire de l'indemnité compensatoire. Le minimum sera de 2,4 ; la cotation sera de la responsabilité du DG d'ARS pour les chefs et du directeur pour les adjoints. Ce sera une cotation du poste et non de la personne. Le CNG sera autorité de régulation. Les publications de poste devront intégrer ces cotations. En cas de restructuration, il serait possible de négocier avec l'évaluateur un maintien sur trois ans. Pour les adjoints la cotation tiendrait compte des délégations, si elles sont significatives ; la cotation irait de 2,6 à 2,7 en CN et de 2,7 à 2,8 en HC. La mensualisation de la part F serait possible dès le 01/01/2012. La part R aurait une cotation maximale de 3, elle devrait être versée au plus tard le 31 mars de N+1, au besoin par décision du CNG sur la base de l'année antérieure. Une surprime de la part R serait possible une année dans des situations très particulières (intérim très complexe, retour à l'équilibre important....) . Les indemnités de direction commune et d'intérim seraient maintenues mais pas celle de DNA.

La PFR devrait entrer en vigueur dès le 01/01/2012 .

Autres actualités DH et D3S

Le nombre d'emplois fonctionnels DH doit être multiplié par deux avec un critère simple (+ de 60M€ de masse budgétaire). Les DG de CHU doivent être détachés sur contrat et le GRAF permettrait d'aller au-delà de la hors-échelle C.

AAH

Retrouvez nous sur smpsante.fr



Des négociations sont en cours pour eux. L'objectif du SMPS est de les amener au niveau des attachés d'administration centrale et de porter leurs primes à l'équivalent à des actuelles primes des corps de direction. Comme pour les ingénieurs le SMPS souhaite que leurs primes soient sorties de la masse globale.

Élections professionnelles du 20 octobre 2011

Les corps de direction vont désormais bénéficier d'une instance spécifiquement dédiée à leurs intérêts collectifs avec la mise en place de CCNP dont la première élection aura lieu ce 20 octobre 2011. Philippe BLUA lance un appel à la mobilisation de tous pour voter et faire voter SMPS lors des élections aux CAPN et CCNP des DH, D3S et DS du 20 octobre 2011 et aussi des CTE du même jour. Les résultats obtenus par le SMPS aux CTE conditionneront sa représentativité.

Autres points

Philippe BLUA fait état de l'inflation normative qui trop souvent perturbe le fonctionnement des établissements. Les cadres hospitaliers sont fortement affectés par le stress au travail. La culture du management doit mettre à contribution l'EHESP et l'ANAP. Il est prévu que les chefs d'établissement seraient astreints à une formation lors de leurs prises de fonction. Le SMPS souhaite qu'il en soit de même pour les DG d'ARS. Le CNG a mis en place un comité de suivi des relations ARS-établissements car il y a nombre de difficultés en ce domaine dans trop de régions (PACA apparaissant peu concerné). Le SMPS constate que les cadres sont trop souvent isolés dans leur poste et confrontés à une gestion difficile de leur temps. Le SMPS a bon espoir que la date butoir du 31/12/2011 pour les jours CET acquis au titre de 202 soit supprimée.

Le SMPS a adressé sa charte managériale et son projet pour les établissements publics intitulé « reenchanter le service public »

Retrouvez nous sur smpsante.fr